Je renouvelle mes remerciements à toutes et à tous pour votre participation à cette AG, ô combien importante et pour vous faire partager le travail accompli.

Commencer un rapport moral, en ces périodes compliquées n'est pas aisé ...

Aussi, je souhaite commencer par ces mots.

« Quand on contemple de haut, notre CPME 65, son patchwork, sa mosaïque, cet assemblage de TPE/PME, tiré au cordeau où se mêle compétences et richesses cela ne peut qu'attirer notre attention, et donner l'envie d'avoir envie de se battre pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux ou économiques actuels. »

Rappelons que la CPME est une organisation patronale qui pèse, nous sommes présents, je le rappelle sur tout le territoire national au travers de 117 unions territoriales départementales et régionales ; votre CPME 65 rassemble plus de 150 entreprises TPE/PME, nous rassemblons également toutes les fédérations professionnelles, de l'artisanat, du commerce, du bâtiment, de l'industrie et des services et de nombreuses associations de commerçants, de cheffes d'entreprises du département nous ont rejoint.

« Nous avons une mission essentielle d'accompagnement, de fédération des énergies et de défense des TPE/PME. »

L'entreprise est un pilier majeur de la société française, elle participe à la création de richesses, fournit du travail, contribue largement au financement de la protection sociale et constitue un lien social irremplaçable.

Dans les derniers évènements économiques, énergétiques et sociaux, bien peu se sont souvenus de ces évidences.

Il a fallu faire entendre nos voix, avec détermination, et nous aurons dans les prochains jours à marteler la vision et les propositions de la CPME.

<u>Au niveau des retraites</u>, la CPME a toujours défendu l'idée de donner un sens à la réforme qu'elle soit juste et notamment par la suppression des régimes spéciaux. On ne peut ignorer que dans un futur proche, il y aura 1 actif pour un retraité, et qu'il est primordial de sauver notre système par répartition et qu'à l'heure actuelle 14% du PIB servent à financer les retraites.

Le projet de loi, avec les modifications prévues ou attendues, pour la CPME est plutôt positif, mais nous serons vigilants sur le coût des concessions en cours.

Nous apporterons un intérêt particulier sur l'index Sénior (que nous rebaptiserons Label Sénior), pour lequel nous avons porté la proposition d'un contrat de fin de carrière Sénior, pourvu d'une diminution des charges par la suppression de l'assurance chômage ou de la cotisation famille, avec bien évidemment des contreparties en cas de non-respect des règles et du cadre fondamental défini.

Notons, quand même que la CPME a obtenu le minimum contributif de 85% du SMIG net pour les TNS et cela n'est pas rien

Autre point sur lequel la CPME agit et défend sa position : le Partage de la valeur.

Je voudrais rappeler qu'avant de la partager, il faut d'abord la créer, cependant, nous ne sommes absolument pas gênés par cette idée à condition que la ligne soit claire, l'employeur assumant la prise de risque.

Mais s'il y a résultat, une distribution collective ; Pourquoi pas ?

Notons qu'en 2022 : 5,5 millions de salariés dans 50% des PME/TPE ont bénéficié de cette prime de partage de la valeur (PPV).

La CPME est contre la notion de « dividendes » salariés, il faut écarter la notion de dividendes, mais nous sommes favorables au partage de la valeur au travers d'outils existants ;

Je rappelle que nous avons obtenu que les entreprises de -11 salariés soient exclues, et que la jauge des 1% de résultat (pendant 3 années) soit maintenue.

Si cet accord est maintenu ou redéfini nous serons vigilants, mais il n'est pas hors de portée des TPE/PME ; Certes les négociations sont en cours ; mais ce que nous

tenons absolument, c'est que le versement de cette contribution obligatoire ne s'accompagne pas d'un mandat syndical dans les TPE/PME.

Pour terminer ce point, conscients sommes-nous ou devons être sur la gratification de l'excellence, nous avons besoin de mettre en place ce partage pour assurer la pérennité de nos entreprises ; rappelons toutefois qu'il n'y a pas de seuil imposé, il suffit de mettre le curseur ou il faut – la PPV est nécessaire.

Je profite de l'occasion, d'avoir plusieurs protagonistes devant moi pour minimiser les dires d'une macro-économie qui semble dire que tout va bien ! Non actuellement, ça se tend partout, de nombreux problèmes remontent : citons la problématique du remboursement des PGE, les TPE/PME ne pouvaient prévoir lorsqu'ils ont choisi leur durée de remboursement, qu'elles se « taperaient », une crise énergétique et une « inflation galopante » sur les achats de matières premières et j'en passe Notre environnement financier doit être à l'écoute de certaines situations et trouver des solutions, dans quelques régions cela s'est fait avec intelligence.

« Jean Marie, si tu vois ce que je veux dire... » D'autant que l'intérêt pour les entreprises, c'est que ces prêts soient remboursés.

En ce qui concerne les coûts énergétiques, sur le terrain, on est loin des promesses et des propositions nationales : en deux mots « c'est une honte », ont fait payer aux entreprises, la faute organisationnelle de la production de l'énergie, et ne parlons pas de certains fournisseurs qui usent et abusent de leur force (« pot de fer/pot de terre »)

Pour résumer : ON SUBIT, « Mais à vouloir charger la Mulle on peut la faire trébucher et sans pouvoir la relever »

Cependant, n'oubliez pas la date du 31 mars 2023 pour envoyer vos attestations pour bénéficier de l'amortisseur énergétique : il y a urgence.

Un dernier point, qui ne serait être ultime dans notre environnement, mais pour ce soir, j'imagine que cela devrait être suffisant !... Cependant :

Que va-t-il se passer pour vos entreprises en matière de facturation?

A compter du 1^{er} juillet 2024, votre entreprise devra être en mesure <u>de recevoir</u> des factures sous format électronique adressées par les grandes entreprises soumises à l'obligation d'émission de <u>toutes</u> leurs factures sous format électronique mais aussi par les entreprises volontaires : il peut s'agir de votre fournisseurs d'électricité; fournisseurs d'accès téléphone/internet ou bien encore de matériels, cela signifiera que vous devez être en mesure de les traiter au 1^{er} juillet 2024 et qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 vos factures électroniques devront :

- Respecter une forme électronique normée
- Comporter des mentions obligatoires
- Être transmises par l'intermédiaire d'une plateforme dédiée etc....

Ce bouleversement administratif est à ANTICIPER.

Votre CPME 65, vous proposera prochainement une réunion d'information et de sensibilisation. Nous avons répondu favorablement à l'invitation de Monsieur Jean René NOLF, Directeur départemental des finances public pour organiser cette réunion.

La CPME 65, Le MEDEF (M. Nunes), le groupement des experts comptables (M. Bertrand Dulon), et bien d'autres branches s'unissent pour organiser cette réunion.

Notez-le, cela sera <u>le 25 avril 2023 après midi</u> (*certainement dans les locaux de la CCI*), mais vous recevrez prochainement une invitation.

Je vous ai menti, il me reste quelques petits points à évoquer mais très rapidement je vous l'assure.

Notre commission pour sensibiliser les hommes et les femmes aux sujets de l'égalité professionnelle au sein des TPE/PME- EQUITAF se porte bien ; quelques projets pour 2023 :

- Parrain d'OC : il s'agit d'accompagner, conseiller un DE de longue duré pour développer son réseau, d'approfondir la connaissance du monde de l'entreprise et de ses codes.

Le partenariat avec le 35^e RHP porte ses fruits, 2 recrutements ont été finalisés depuis le Job dating et un militaire vient de finaliser une mise à disposition en entreprise avec une possibilité de recrutement à l'issue.

Promotion de la plateforme ANIE, pour l'organisation des stages de 3^{ème} auprès des TPE/PME de notre département, dont la presse vient de se faire écho.

Mesdames, Messieurs, 2023 sera une année importante pour le syndicalisme patronal, c'est l'ANNEE de la représentativité; nous devons peser encore davantage dans l'univers du paritarisme. Il va falloir recruter des adhérents alors à vos PARRAINNAGES.

Mais avec un tel patchwork, on ne peut que se féliciter du tricotage de tant d'énergie....

Merci